



# Bulletin suisse des baies

N° 1/2025

Date d'envoi : 21.03.2025

Par la présente, vous recevez le premier bulletin sur les petits fruits pour la saison 2025. Il contient les indications actuelles sur les maladies et les ravageurs, ainsi que des conseils sur les techniques de culture. Le bulletin peut être complété par les cantons participants et par le FiBL avec des informations régionales. Les indications spécifiques à la culture biologique sont mises en évidence *en italique*.

## Table des matières

1. [Remarques générales sur les petits fruits](#)
2. [Nouveautés produits phytosanitaires + PER](#)
3. [Fraises Technique de culture](#)
4. [Fraises des plantes](#)
5. [Baies arbustives Technique de culture](#)
6. [Baies arbustives Protection phytosanitaire](#)
7. [Remarques, dates](#)

### Note pour nos lecteurs :

En cliquant sur les parties de texte marquées *en bleu* (ou sur les points de la table des matières), vous pouvez accéder rapidement et directement aux sections correspondantes du document.

## Végétation

La végétation se trouve dans les normes cette année, c'est-à-dire environ deux semaines plus tard qu'en 2024 ou 2020. Les conditions étaient bonnes début mars et cette semaine pour des cultures précoces (= beaucoup de soleil + air frais). Les températures actuelles se trouve également dans la norme pour la saison. La phase de foehn de ce week-end pourrait donner une nouvelle impulsion à la végétation.

## Protection phytosanitaire des petits fruits - Nouveautés 2025

### Protection phytosanitaire tous les petits fruits

(Agroscope Transfer Nr. 563 / 2025)

Veillez absolument tenir compte des modifications des autorisations pour 2025 ! Voir le fichier en annexe de ce bulletin d'information sur les baies ou sous ce lien [Index phytosanitaire](#)

Notez également les **remarques concernant les erreurs** dans la version imprimée de la liste, mentionnées ici à la page 2 (*texte en rouge*).

### Nouveautés 2025 pour la protection phytosanitaire des baies en PER :

La liste actualisée des produits phytosanitaires est parue fin janvier. Elle contient les produits autorisés selon les directives pour la production intégrée "PER" et en culture biologique\*.

(\*Les produits autorisés par l'OFAG pour les cultures de baies, mais qui ne sont pas compatibles avec les PER, sont désormais disponibles uniquement sur Internet [psm.admin](#))



**Autorisations en cours d'année :** à partir de cette année, toutes les adaptations en cours d'année, comme les adaptations en cours d'année et les éventuelles corrections, seront consi-

## Cantons

AG, BE, BL, GE, LU, SG, SO, TG, TI, VD, VS, ZH und FiBL

gnées dans le document "Changements dans l'index des produits phytosanitaires pour la production de baies 2025".

Les deux documents peuvent être téléchargés sur la page suivante ([www.agroscope.ch/beerenbau](http://www.agroscope.ch/beerenbau) > Publications > Liste des produits phytosanitaires)



### Changements d'homologation

Les pages 4+5 de la liste énumèrent les nouveautés en matière d'homologation. Voici les nouveautés qui sont déjà **effectives cette saison**. Les autres modifications ne concernent que les applications à partir de l'année prochaine (pour les détails, voir dans la liste les pages 4+ 5).

Voici un aperçu des nouveautés en matière d'homologation pour la protection des plantes (état actuel) :

### Retraits

#### Fongicides :

**Substance active : mépanipirim (Frupica SC) :** date limite de vente : 1.7.2025, **date limite d'utilisation : 01.01.**

**Produits : Tega (W-6448, W-6448-1)** Délai de vente : 30.09.2024, **délai d'utilisation : 30.09.2025**  
**Flint HG (W-7348)** Délai de vente : 29.02.2024, **délai d'utilisation : 28.02.2025**

Les produits Flint (W-5994 de Bayer) et Tega (W-5994-3 de Syngenta) sont toujours autorisés (*erreur dans l'index phyto, p.5, 36+41*)

#### Insecticides:

**Acramite480 SC (W-6967, Bifenazat), Leu + Gygax AG :** révocation des utilisations sur fraises : 11.12.2023, **délai d'utilisation : 11.07.2025**

**Milbeknock Belchim (W-7115, Milbemectin), Belchim Crop Protection Switzerland GmbH :** autorisation terminée, délai de vente : 21.02.2024, **délai d'utilisation : 21.02.2025 important :** les autres produits contenant la matière active Milbemectin restent autorisés ! (*information manquante dans l'index phyto*) *L'adaptation a déjà été effectuée dans "Changements dans l'index des produits phytosanitaires pour la production de baies 2025".*

**Apollo SC (Clofentezine) (W-6109, Cema Handels AG) et (W-6656, ADAMA Agriculture Swiss AG) :** Autorisation terminée : Délai de vente : 01.01.2025, **Délai d'utilisation : 01.07.2025**

#### Herbicides:

**Tural (acide acétique) W-6354-6 (Andermatt Biogarten AG)** Autorisation terminée : Délai de vente : 31.10.2024, **Délai d'utilisation : 31.10.2025** (*erreur dans l'index phyto, pages 5 + 41*)  
(Remarque : Tural (acide acétique) W-7581 (Andermatt Biogarten AG) est toujours autorisé mais a une autre concentration et une autre autorisation et ne figure donc pas dans la liste des PPS)

#### Organismes vivants:

**Sanoplant Dipel W-7273-1 (Andermatt Biogarten AG)** Autorisation terminée : Délai de vente : 07.02.2024, **Délai d'utilisation : 07.02.2025** (*Erreur dans l'index phyto, p.5+40*)

**Maag BioNematoden W-6795 (Syngenta Agro AG),** Autorisation terminée : Délai de vente : 06.11.2024, **Délai d'utilisation : 26.11.2025** (*erreur dans l'index phyto, p.5+34*)

### Nouvelles homologations

#### Fongicides :

##### **Dithianon (Delan WG)**

**Framboises:** maladies des tiges, rouille, concentration: 0,07 %, délai d'attente: 2 semaines, maximum 3 traitements par année, application: en cas de risque d'infection. Dérive - zone tampon non traitée: 50 m. Risque de ruissellement: réduction de 1 point.

## Cantons

AG, BE, BL, GE, LU, SG, SO, TG, TI, VD, VS, ZH und FiBL

Mûres: maladies des tiges, rouilles, concentration: 0,07 %, délai d'attente: 2 semaines, maximum 3 traitements par année, application: en cas de risque d'infection. Dérive - zone tampon non traitée: 50 m. Risque de ruissellement: réduction de 1 point.

Espèces de Ribes: NOUVEAU: dérives - zone tampon non traitée: 20 m (jusqu'à la floraison), 50 m (après floraison). Risque de ruissellement: réduction de 1 point.

### **Proquinazid (Talendo)**

Espèces de Ribes: oïdium, concentration: 0,0375 %, délai d'attente: 1 semaine, maximum 2 traitements par année, application: seulement plein champ, au début de l'attaque. Dérive - zone tampon non traitée: 20 m. Risque de ruissellement: réduction de 2 points.

### **Organismes vivants (contre les champignons) :**

#### ***Aureobasidium pullulans (Botector)***

Espèces de Rubus, espèces de Ribes: effet partiel: pourriture grise, concentration: 0,1 %, délai d'attente: 1 jour, max. 6 application par an, application: stades 51-79 (BBCH)

### **Nouvelles autorisations Organismes vivants (insectes/organismes utiles) :**

#### ***Amblyseius***

Culture des baies en général, acariens tétranyques, tarsonème du fraisier, Dosage: 50 - 200 organismes/m<sup>2</sup>

#### ***Chrysoperla carnea (Chrysoline)***

Fraises, framboises: pucerons du feuillage, dosage: 5 – 20 organismes/m<sup>2</sup>, application tous les 14 jours, effet préventif et curatif.

#### ***Encarsia formosas (En-strip)***

Culture des baies en général: mouches blanches, dosage: 1,5 – 9 cartes/m<sup>2</sup>.

#### ***Eretmocerus eremicus (Ercal)***

Culture des baies en général: mouches blanches, dosage: 1 – 10 organismes/m<sup>2</sup>.

#### ***Trichopria drosophilae***

Fraise, framboise, mûre, myrtille, Effet partiel: drosophile du cerisier, Dosage: 5000 - 10000 organismes/ha, Application: stade 85-89 (BBCH).

### **Homologations d'urgence - Décisions générales**

**Cécidomyie myrtille** - Pour lutter contre la cécidomyie du myrtille, Movento SC (W-6742 ; spirotetramat) est disponible dès la première feuille étalée jusqu'aux premiers fruits visibles. (selon la décision de portée générale sur l'autorisation d'un produit phytosanitaire dans des cas particuliers du 07 mars 2025)

#### ***Drosophila suzukii* - Admission pour faire face à une situation d'urgence**

La lutte contre *Drosophila suzukii* avec de la chaux n'a pas encore été publiée.

Voici le lien vers les autorisations d'urgence actuelles : [Homologations en cas d'urgence](#)

### **Nouveautés concernant la fertilisation dans les directives PER pour les fruits et les baies**

**Point 1.3.1.3. Prescriptions en matière d'engrais - azote** : Les directives du GRUD sont applicables.

Les bases de la fertilisation des cultures de baies (chapitre 14 des PRIF) ont été actualisées et révisées l'année dernière. Pour les calculs et les contrôles selon le guide 1.19 (Suisse-Bilanz), les valeurs telles qu'elles sont indiquées dans les PRIF 2017 restent toutefois valables et non les nouvelles valeurs des PRIF 2024, car le guide est valable pour 2 ans (jusqu'à fin 2026).

#### **Point 1.3.7. Cultures sur substrat**

Seules les directives PER pour les cultures sur substrat (point 1.3.7) ont été complétées de manière que les quantités d'engrais (percolat) issues des cultures sur substrat et épandues sur d'autres cultures doivent être saisies dans le Suisse-Bilanz de la culture correspondante.

Depuis 2023, les données manquantes lors des contrôles PER sont sanctionnées !

## Fraises - Situation

Le stade de végétation des fraises se situe dans les normes des 20 dernières années. Actuellement, on observe en plein champ le développement des inflorescences et des nouvelles feuilles. Les températures nocturnes fraîches freinent actuellement le développement des plantes en plein champs.

## Fraises - Techniques de culturales

Les champs de fraises ainsi que les fraisiers hivernés dans le substrat devraient être nettoyés au maintenant. Le nettoyage des cultures (élimination des vieilles feuilles, des stolons, etc.) réduit considérablement la pression des maladies et des ravageurs et facilite la protection des plantes au printemps. Voir également le chapitre Protection des plantes ci-dessous.

### Couvertures avec voile de forçage

Dans les cultures de fraises précoces, le non-tissé et le film perforé sont déjà en place depuis la mi-février. Pendant les journées sèches et chaudes à partir de mars, il faut contrôler la température sous le voile et l'aérer si nécessaire. Il faut éviter autant que possible une chaleur supérieure à 25°C et une forte humidité de l'air sous le non-tissé. Cela vaut aussi particulièrement à partir du mois d'avril, lorsque les températures diurnes et le rayonnement continuent d'augmenter

**Aération de la couverture et dans le tunnel** : pour les cultures voile de forçage (p.ex agryl) : contrôler la température sous la couverture les jours ensoleillés et sans vent ! **Il fait très vite chaud et humide**, surtout dans le tunnel et sous la double couverture. Ouvrir éventuellement pendant la journée pour éviter le stress thermique (= température supérieure à 25°C) et un risque accru d'infection par des maladies fongiques (p. ex. botrytis du pied) pour les plantes, et pour permettre plus tard, dès le début de la floraison, une pollinisation complète.

Il est très important et coûteux d'aérer suffisamment, surtout en cas de fortes variations entre les températures du jour et de la nuit.

**Recommandation** : surveiller la température avec un thermomètre minimum/maximum

**Tunnel** : **Gestion du climat de culture** => voir les informations détaillées dans le fichier ci-joint ou ici : [en ligne](#) (lien en Allemand).

L'objectif est de maintenir un environnement sec et tempéré. L'humidité élevée (condensation) et les températures supérieures à 25°C sont à éviter.

Toutes les **couvertures qui ne servent au forçage** doivent absolument être **retirées**. Laisser le non-tissé en bordure de champ comme en cas de protection contre le gel à la floraison.

**Retardement de la culture avec de la paille** : Dans les champs où la paille est utilisée pour retarder la culture, la paille peut être laissée en place. Vérifier la couverture de paille pour détecter d'éventuels dommages causés par le vent et, si nécessaire, procéder à des ajustements.

### Plants Frigo en plein champ

En plein champ, les plantations avec des plantes frigo sont possibles à partir de la mi-mars, dès que l'état du sol le permet. Cela vaut autant pour les cultures normales que les cultures précoces (avec Frigo A+ ou plus fort), ainsi que pour les plantations de variétés remontantes.

**Fraises remontantes** peuvent être plantées à partir de la mi-mars. Pour la plantation il est recommandé d'utiliser des plants Frigo de taille A (standard) ou plus grands, comme les A+ ou des petits tray-plants. Les premières inflorescences doivent être enlevées pour que les plantes se développent mieux. Les fleurs peuvent être laissées à partir de la deuxième grande feuille nouvellement formée. Pour les plantes faibles, il est possible d'enlever une seconde série de fleurs.

**Culture sur butte** : lorsque le temps était suffisamment sec, il est parfois déjà possible de préparer les buttes pour la plantation de la culture butte. La culture butte devrait être plantée au moment du début de la floraison de la culture normale, afin d'obtenir si possible une récolte continue à la suite de la récolte normale. Les buttes doivent être réalisées environ 2 semaines avant la plantation, afin que la terre puisse se tasser suffisamment avant la plantation.

## Cantons

AG, BE, BL, GE, LU, SG, SO, TG, TI, VD, VS, ZH und FiBL

### Humidité du sol - tunnel et plein champ

La gestion/surveillance de l'humidité du sol est indispensable au bon développement des plantes. Ici, le contrôle manuel est d'abord utile (test au doigt). Des tensiomètres ou des capteurs comparables (Watermark, Plantcare) ont en outre fait leurs preuves. Idéalement, l'humidité du sol devrait maintenant se situer entre 180 et 120 hPa.

Dans les **cultures horsol**, les bacs peuvent maintenant être déplacés du sol vers les gouttières (après les périodes de gel sévère). Cependant, la précocité est encore meilleure s'ils restent au sol et sont recouverts d'un agryl. Nettoyer à nouveau les plantes (voir ci-dessus), pour prévenir les infections précoces. Maintenir les cultures au sec dans la mesure du possible.

Il est également possible de prévoir de nouvelles plantations de variétés remontantes à partir du mois de mars. On compte normalement 6-8 plantes/mètre linéaire. Les cultures précoces avec 10-12 plants/mètre sont à planter vers début avril. Pour les cultures continues, il faut fertiliser en permanence. Les besoins en eau augmentent également avec la masse foliaire. Dans ce contexte, l'utilisation simultanée d'acide phosphorique dans la fertilisation pour renforcer les plantes a fait ses preuves dans la pratique.

### Fertilisation

Si ce n'est pas encore fait, le premier **apport d'engrais** doit être effectué en plein champ avec une valeur de base de 25 - 40 kg N/ha. Correction nécessaire en fonction de l'échantillon de sol ou de la livraison ultérieure du sol. Au plus tard au début de la floraison, il est recommandé d'effectuer une analyse du sol (échantillon N-min) pour déterminer les besoins en éléments nutritifs. La valeur N-min devrait être de 60 - 70 kg.

**Fertilisation en culture biologique** : si cela n'a pas encore été fait, l'**apport d'engrais** en plein champ devrait se faire maintenant en une seule fois en raison de la conversion relativement lente des engrais organiques solides (2-3 mois). Un éventuel apport ultérieur d'engrais sera effectué via la fertigation. En particulier par temps froid et en cas de disponibilité insuffisante des éléments nutritifs, on peut envisager une fertilisation liquide avec un engrais biocompatible à forte teneur en azote pour assurer la transition.

**Fumure de départ pour la culture sur buttes** : comme premier apport en fertigation ou fumure foliaire, l'engrais sous forme de MAP (phosphate monoammonique) s'est avéré avantageux pour améliorer la disponibilité du phosphore. Poursuivre avec le Kristalon blanc/calcinite en alternance et, à partir de la floraison, passer au Kristalon rouge, ou à des engrais comparables. L'utilisation de produits à base d'acide phosphorique pour renforcer les plantes en fertigation doit être examinée au cas par cas.

**Risque de gel** : dès que les fleurs sont visibles en cas de risque de gel (même sous tunnels !), poser au minimum un voile simple la nuit pour les protéger du gel. Si les températures dans la culture sont inférieures à -3°C, mettre une deuxième couche de non-tissé (double) ou un non-tissé épais. L'arrosage antigel est une autre possibilité pour protéger les fleurs.

## Fraises protection phytosanitaire

### Nettoyage de printemps (y compris les stellaires et les tunnels)

Le nettoyage des plantes devrait être terminé dans toutes les exploitations. Comme on peut le voir sur la photo ci-contre, il convient d'éliminer toutes les vieilles feuilles mortes et les anciennes inflorescences éventuellement présentes, ainsi que les stolons, avant le démarrage de la végétation. Cela se fait généralement à la main, en arrachant les vieilles feuilles. Seules les feuilles du cœur saines restent en place et sont si possible épargnées (voir photo).



Photo : après le nettoyage, les variétés précoces peuvent à nouveau être recouvertes d'un voile de forçage.

Cette mesure d'entretien permet de réduire au maximum la pression des maladies et des ravageurs dans la culture. Les mauvaises herbes qui poussent directement près de la plante sont également éliminées lors de cette opération. Il est préférable d'éliminer les vieilles feuilles de la plante.

Lorsque les fraisiers sont nettoyés, un traitement phytosanitaire peut également s'avérer utile. Des fongicides contre les taches pourpres, l'oïdium, la pourriture diverses ou des insecticides contre les acariens peuvent être appliqués si le temps le permet et si nécessaire.

**En cas de forte présence de mauvaises herbes**, un traitement herbicide entre les rangs ou des mesures de lutte mécanique peuvent également déjà être appliqués.

Tenez compte que les herbicides ont une efficacité insuffisante par temps et sol sec. Si nécessaire, arroser après le traitement ou attendre un temps pluvieux. Actuellement, seuls les produits à base de la matière active lénacile peuvent être utilisés comme herbicides du sol dans les cultures existantes (produits commercialisés sous les noms de Lenacil, Spark).

A l'inverse, par temps sec, toutes les mesures de lutte mécanique sont très efficaces. A condition que le temps soit approprié (sans gel) et que le sol soit praticable.

Contre les graminées, il est également possible d'utiliser des herbicides pour graminées avant la floraison

**N'oubliez pas** que dans les cultures forcées, les mauvaises herbes poussent rapidement sous le l'agryl. Contrôlez donc les champs couverts pour voir si des mesures sont nécessaires.

Lors de l'application d'herbicides dans ces cultures, la couverture (non-tissé) doit rester ouverte pendant au moins une demi-journée après le traitement, sinon la phase gazeuse des herbicides peut endommager les plantes et, pour tous les herbicides, tenir compte des incompatibilités de certaines variétés.

## Baies pluriannuelles - situation actuelle

Les baies d'arbustes ont bien passé l'hiver. Les fortes gelées et les chutes de neige importantes ont été évitées jusqu'à présent. Selon l'emplacement, les cultures se trouvent au stade du débourrement jusqu'au premier développement du feuillage BBCH07 ou BBCH54.

## Baies arbustives - Techniques de culture

### Fertilisation

Au stade du débourrement, l'apport d'engrais NPK peut être effectué sur tous les arbustes à baies. Si du compost est régulièrement apporté, les apports d'engrais minéraux ou organiques doivent être réduits. Une utilisation optimale de l'azote et un lessivage minimal sont atteints lorsque la quantité est répartie en deux apports :

1. Apport au débourrement 20 - 40 kg N/ha (selon le potentiel de rendement)
2. Apport pendant la floraison 20 - 40 kg N/ha (selon le potentiel de rendement)



Débourrement du Loch Ness et du framboisier le 20.03. sur le Plateau (thoh)

Si les apports d'éléments nutritifs sont appliqués uniquement sur la ligne de plantation, la quantité d'engrais peut être réduite d'un tiers.

### Fertilisation Culture biologique

Maintenant, au stade du bourgeonnement, il est possible de fertiliser tous les arbustes à baies sous forme de fumier, de compost ou d'engrais commerciaux biocompatibles.

Pour les myrtilles en pleine production ou en cas de nouvelle couche de sciure, administrer au moins 80 kg/ha d'azote, de préférence 2/3 de l'apport maintenant et 1/3 en mai. Les engrais azotés du commerce conviennent bien à cet effet.

Si les apports d'éléments nutritifs sont appliqués uniquement sur la ligne de plantation, la quantité d'engrais peut être réduite d'un tiers.

Les nouvelles plantations de **framboises d'été** pleine terre (1ère saison) et les plantes vertes hivernées peuvent être plantées à partir de fin mars. Pour la plantation des framboises d'automne en pot, il faut attendre les saints de glace ou, si la plantation a lieu plus tôt, prévoir une protection contre le gel (p. ex. une couche de non-tissé).

Pour les nouvelles plantations en buttes : réaliser les buttes 2 à 3 semaines avant la plantation afin que le sol puisse se décanter suffisamment jusqu'à la plantation

Pour les cultures sous tunnel ou sous serre, les premiers lots de framboises d'été (long canes) sont déjà plantés et le dernier lot (pour une récolte à partir de début/mi-juillet) sera planté vers la fin avril.

### Framboises - couper les extrémités

Pour les framboises (framboises d'été et framboises d'automne avec récolte de printemps), il faut raccourcir l'extrémité des tiges jusqu'à la hauteur finale souhaitée ou, en cas de dégâts hivernaux (dessèchement de l'extrémité des tiges), les couper jusqu'au premier bourgeon latéral sain.

### Mûres (voir photo)

Les jeunes pousses, qui ont été raccourcies en été/automne, sont maintenant raccourcies à un ou deux bourgeons bien développés. (Voir la photo de droite). Cela donne la floraison et la fructification pour la récolte de cette année.

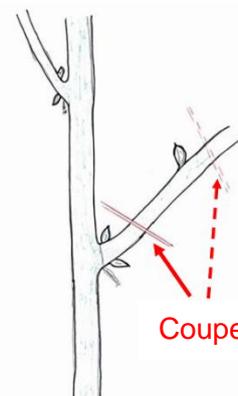


Image : Coupe de mûre latérale

## Baies arbustives - protection phytosanitaire

### Rubus spp. (Framboises et mûres)

Au débourrement, c'est le moment de **lutter contre les acariens ériophyides** dans les espèces de Rubus (voir Guide des petits fruits p. 102). Ces acariens microscopiques migrent alors de leurs quartiers d'hiver sous les écailles des bourgeons vers les jeunes feuilles. Au débourrement, un traitement au soufre est possible.

Lors d'un traitement au soufre au débourrement, il faut veiller à un bon mouillage (quantité d'eau élevée de 1000 L/ha). Par températures entre 15 et 25 °C, traiter chaque rang des deux côtés. En cas d'attaque de l'année précédente ou si l'infestation est avérée, un 2e traitement avec Milbeknock (milbémectine) peut être effectué jusqu'avant la floraison. D'autres produits à effet complet ne sont disponibles qu'après la récolte. Adressez-vous au service cantonal si vous avez besoin d'une analyse.

A noter : **certains produits soufrés** ne sont **pas autorisés sur les framboises** (p.ex. soufre mouillable, Acoidal, Heliosoufre, Sulfovite, Soufre Elosal), mais ils le sont sur les mûres.

Après le débourrement, les seuls produits autorisés sur framboises sont : Kumulus WG et Solovit WG avec 0,47% !

### Espèces de ribes et myrtilles

Au début du débourrement des variétés de ribes (groseille à grappes/ groseille à maquereau), les pousses mortes et atteintes de champignons sont bien visibles. Si elles n'ont pas déjà été enlevées lors de la taille d'hiver, faut encore les enlever et les détruire maintenant.

## Cantons

AG, BE, BL, GE, LU, SG, SO, TG, TI, VD, VS, ZH und FiBL

Si **des cochenilles** sont présentes (voir Guide des petits fruits p. 94), elles peuvent être combattues chez les espèces de ribes et les myrtilles au moyen d'un traitement au débourement. La meilleure efficacité des préparations à base d'huile (paraffine, huile de colza) est obtenue par une journée nuageuse et douce sans gelée nocturne. Il faut obtenir un bon mouillage et un séchage lent. Pour les myrtilles, le développement du feuillage ne doit pas encore avoir commencé, sinon il y a un risque de brûlure des feuilles. Les produits à base d'huile contre les cochenilles ont également une action contre les stades hivernants des pucerons.

Si un traitement à l'huile contre les cochenilles est effectué au débourement, il est possible d'attendre un traitement contre les pucerons. Le développement des pucerons doit cependant être contrôlé régulièrement, surtout dès que la première feuille est entièrement développée. Une intervention précoce est particulièrement importante pour les espèces de Ribes. Si les feuilles se recroquevillent à cause de l'attaque des pucerons, il est difficile de les combattre.

Pour lutter contre les **pucerons dans les espèces de ribes**, les substances actives/produits suivants sont disponibles cette année :

Débourement (et avant la floraison)	Produits à base d'huile de colza divers ( <i>PER + bio</i> )
3 semaines WF	Pyréthrines ( <i>PER + bio</i> ) Pirimicarb ( <i>seulement PER, tenir compte des conditions Spe3 et du danger pour les abeilles Spe8</i> )
1 semaine WF	Sels de potassium, oléates de sodium, azadirachtine A (neem) ( <i>PER + bio</i> )

Toutes ces substances actives agissent principalement comme agents de contact, parfois comme agents systémiques locaux. Il faut donc veiller à ce qu'elles soient toujours bien mouillées lors de la lutte contre les pucerons. Toutes ces matières actives sont également autorisées sur myrtilles, à l'exception de l'azadirachtine (produits Neem).

Contre les **Sésies**, les diffuseurs de phéromones (Isonet Z) peuvent maintenant être suspendus pour créer une confusion. Pour les surfaces inférieures à 1 ha, il convient de suspendre environ 600 diffuseurs/ha. Pour les surfaces plus grandes, la densité peut être réduite.

Contre l'**Anthraxose chez les espèces de Ribes**, le produit Signum est disponible depuis l'année dernière en plein champ dans le cadre des PER, avec un délai d'attente de 2 semaines. Ceci en plus des fongicides à base de cuivre avec un délai d'attente de 3 semaines (*PER + bio*).

**Oïdium** (voir Guide des petits fruits p. 53 et suivantes)

Le risque d'infection est le plus élevé par temps chaud et humide. Depuis 2022, certains produits à base de soufre sont disponibles avec un délai d'attente réduit :

Elosal Supra, Kumulus WG et Solfovit WG sont disponibles avec un délai d'attente d'une semaine. Elosal Supra doit être appliqué du stade 57 (boutons floraux visibles) au stade 85 (les fruits commencent à se colorer de manière typique pour la variété). Héliosoufre S, Thiovit Liquid et Biohop HelioSOUFRE sont même disponibles avec un délai d'attente de 0 jour dans les groseilles à maquereau.

**Vue d'ensemble** : Substances actives/produits contre l'oïdium pour les groseilles à maquereau selon les délais d'attente :

Pré-floral	Slick/Difcor 250/Bogard/SICO (difénoconazole) (conditions Spe3) PER uniquement
3 semaines	Topas/Topas vino (penconazole), Amistar (azoxystrobine), uniquement PER Stroby WG, Corsil (Kresoxim-méthyl) seulement PER ; avec effet partiel : Fenicur aussi Bio
2 semaines	Flint/Tega (trifloxystrobine) uniquement PER
1 semaine	Elosal supra / Kumulus WG/Solfovit WG (soufre) PER + bio

## Cantons

AG, BE, BL, GE, LU, SG, SO, TG, TI, VD, VS, ZH und FiBL

3 jours	Armicarb (bicarbonate de potassium) PER + bio
0 jour	Héliosoufre S/Thiovit Liquid/Biohop HelioSOUFRE (soufre) ; (avec effet partiel : Vitan, Kalisan, Serenade ASO) tous également bio

Pour les **variétés de groseilliers très sensibles à l'oïdium** (par exemple Haronia), il est également possible d'effectuer un premier traitement précoce contre l'oïdium peu après le débournement. Il existe à cet effet presque les mêmes produits que pour les groseilles à maquereau. Toutefois, comme produit soufré, seul Elosal Supra est disponible pour les groseilles depuis 2022 (0,7%, délais 1 semaine, application au stade BBCH 57 - 85).

### Lutte contre les mauvaises herbes (herbicides)

Le temps partiellement sec du mois de mars a été favorable au désherbage mécanique.

Le napropamide (Aprex, Devrinol FL, Nikkel) ne peut généralement plus être utilisé maintenant, car il n'est autorisé qu'avant le débournement.

Et attention également à l'utilisation de la pentiméthaline (Stomp Aqua), elle ne peut être utilisée sur les groseilliers que jusqu'au BBCH56 (étirement des inflorescences) et sur les espèces de Rubus jusqu'au BBCH55 (premiers boutons floraux visibles).

En cas de problèmes avec les graminées dans la bande de plantation, on peut utiliser **Fusilade Max** (1 l/ha, 2 l/ha en cas de chiendent) ou **Agil, Targa Super** (0,75 l/ha).

Tous ces produits ne sont autorisés qu'une fois par an dans les PER.

### **Maladies et ravageurs dans les baies arbustives bio**

*Prévenir le déperissement des racines par des mesures indirectes (drainage, culture sur buttes avec du compost bien mûr, choix des variétés, protection contre les intempéries, gestion de la population, etc.) Contre le déperissement des racines, on peut obtenir une certaine efficacité partielle avec du cuivre peu avant la floraison. Contre l'oïdium des framboises et des mûres : Armicarb (uniquement dans les cultures de plein champ). Dans les espèces Ribes, contre l'Anthracnose : cuivre (préfloral ou post-récolte, max. 2kg de cuivre métallique/ha/an), contre l'oïdium du groseillier : soufre mouillable (préfloral/post-récolte) ainsi qu'Armicarb (uniquement en plein champ). Contre les pucerons sur les jeunes pousses : savon de potassium ou pyrèthrine (dangereux pour les abeilles, respecter les conditions SPe-3)*

*Contre les cheimatobies dans les myrtilles : Pyrèthrine (dangereux pour les abeilles, respecter les conditions SPe-3), Agree WP (bacillus thuringiensis).*

*Contre les phalènes dans les espèces Ribes et Rubus : NeemAzal, Parexan, Delfin (seulement Rubus), Agree WP*

*Les préparations à base de neem peuvent être utilisées contre les pucerons sur les espèces de sureau, Rubus et Ribes. Les préparations à base d'huile blanche sont autorisées contre les cochenilles des myrtilles, des espèces de Ribes et de Rubus avec un effet secondaire contre les phalènes et les acariens.*

*(Pour des informations sur l'utilisation d'auxiliaires dans les baies, voir les infos sur le webinaire sur les fruits de mars 2021 du Strickhof). => [Lien](#)*

## Remarques / Dates / Événements

### Remarques

#### Inscription des numéros W (Liste PPS baies 2025 - page 5 et pages 33-41) :

Comme en 2024, il est **obligatoire** en 2025 de **mentionner le numéro W directement dans le journal des traitements**. Comme alternative autorisée, il est possible d'établir une liste des produits phytosanitaires utilisés sur l'exploitation, avec le nom du produit et le numéro W. Cette liste doit être établie par l'exploitant.

Il doit cependant toujours être clair quel produit (y compris le numéro W) a été utilisé.

A la fin de la liste des produits phytosanitaires d'Agroscope pour les petits fruits, les produits autorisés pour les PER sont mentionnés avec le numéro W. Sont également autorisées pour les PER les

## Cantons

AG, BE, BL, GE, LU, SG, SO, TG, TI, VD, VS, ZH und FiBL

préparations qui figurent dans la "Liste des intrants FiBL pour l'agriculture biologique en Suisse 2025".

L'utilisation de produits qui ne figurent dans aucun des documents susmentionnés nécessite une autorisation écrite des services cantonaux compétents (autorisation spéciale). Si une décision générale (autorisation d'urgence) est accordée par l'OFAG, l'entreprise peut utiliser le produit en respectant les conditions.

## Enquête : réduction de l'utilisation de la tourbe

Cette année, un pas important est franchi en direction d'une culture durable des baies :

La FUS signe au nom de ses membres, avec des représentants du commerce de détail, des fabricants de substrats et de la Confédération, une **déclaration d'intention visant à réduire l'utilisation de tourbe dans la production et le commerce de baies et de jeunes plants de baies en Suisse**.

Afin que la branche puisse relever ce défi de la meilleure façon possible, une enquête est menée pour identifier les principaux obstacles ainsi que les besoins en matière de recherche et de conseil pour une mise en œuvre réussie de la réduction de la tourbe.

Votre feed-back nous aidera à développer des solutions ciblées. La participation ne prend que 10 minutes - merci beaucoup pour votre soutien !

Cliquez ici pour => [Enquête sur la réduction de la tourbe dans la culture de baies](#)

## Dates / événements

**08.04.2025** Beerenflugang Ostschweiz, Winderhof Dornbirn (AUT). [Flyer](#) |

**17.06.2025** Echange d'expériences sur les baies bio à Niederbüren SG. [Infos et inscription](#).

**16.07.2025** Beerenhöck Güttingen : Présentation des essais sur les petits fruits (sur la ferme expérimentale de Güttingen TG)

## Remarques générales

### Remarques générales

Cet avis phytosanitaire ne contient que les maladies et ravageurs les plus importants, ainsi qu'une sélection des groupes de produits phytosanitaires ou substances actives possibles. Nous ne prétendons pas être exhaustifs.

Pour des informations plus détaillées, contactez la "[Liste des produits phytosanitaires pour les baies](#)" d'Agroscope (Agroscope Transfer Nr. 563 / 2025) ainsi que, pour la culture bio, la [liste des intrants du FiBL](#) complétée par les données d'[Agrometeo](#) et [de Sopra](#).

Pour le choix des produits, la [liste des produits phytosanitaires de l'OFAG](#) ainsi que, dans le cadre des PER, [les directives PER-](#) et, en agriculture biologique, la [liste des intrants du FiBL](#) font foi. Des informations détaillées sur toutes les techniques de production dans la culture des baies peuvent être consultées dans le "[Guide des petits fruits](#)".

Les délais d'attente, les dosages, les restrictions de répétition ainsi que les conditions et remarques des autorités d'homologation doivent être obligatoirement respectés. Pour la culture IP (PER), il faut également respecter les exigences SwissGAP concernant [les résidus multiples](#) (max. 5, resp. domaine de sensibilisation 6 résidus).

Les exploitations qui se sont inscrites à un **système de production selon l'OPD** doivent s'informer précisément sur les produits recommandés ici qui ne peuvent éventuellement pas être utilisés en raison des restrictions du système de production choisi par l'exploitation.

Le "Centre spécialisé pour la culture et la protection des cultures fruitières" élabore, à l'attention de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), [des réglementations PER](#) spécifiques dans le domaine de la culture fruitière/des baies. L'OFAG approuve ces réglementations pour autant qu'elles soient jugées équivalentes aux dispositions de l'ordonnance sur les paiements directs, articles 12 à 25.

### Important :

Les communications sont principalement des prévisions de dates suprarégionales qui attirent l'attention sur l'état actuel des maladies et des ravageurs et donnent des indications sur les contrôles actuels et les problèmes phytosanitaires. Les différences entre les installations et les variétés ne peuvent pas être prises en compte. La décision de prendre une mesure phytosanitaire appartient au chef d'exploitation lui-même et doit également s'appuyer sur ses propres observations, contrôles, expériences et exigences dans l'installation concernée.

*Équipe d'auteurs : Services spécialisés des cantons + FiBL  
thoh ; kopm ; ts ; siej ; beth ; juda ; kogb ; marc*

*Toutes les indications concernant les produits phytosanitaires sont sans garantie, veuillez tenir compte des conditions actuelles et des restrictions d'utilisation selon l'OFAG sur Internet sous*